



Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du Lundi 16 Mai 2022 à 19h00

Date de la convocation : 10 mai 2022

Le lundi 16 mai 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire.

Étaient présents : Messieurs FONTAINE Patrice, PLASMANS Thierry, LEFEBVRE Rudy, LEFEBVRE Bertrand, FACHE Alain, RAYE Emmanuel, DACHEUX Didier et Mesdames CUGNY Angélique et BILLETTE Marguerite.

Étaient absents : Laurent SMAJDA avec pouvoir donné à Rudy LEFEBVRE, Stéphane PICAMAL avec pouvoir donné à Marguerite BILLETTE.

Secrétaire de séance : BILLETTE Marguerite

Intervention de la société VALECO pour présenter le nouveau projet au cas ou le 1^{er} projet (3 éoliennes) ne soit pas accepté par la préfecture.

Monsieur PLASMANS Thierry (propriétaire de parcelle) se retire et ne prend part au débat.

Depuis plus de cinq ans, la société VALECO travaille à l'implantation d'un parc éolien sur notre commune et sur le territoire d'Assainvillers.

Comme nous le savons, les réflexions afférentes ont été engagées avec l'accord de l'ancien conseil municipal via une délibération en 2017.

Depuis lors, les études ont été menées en toute transparence vis-à-vis de chacun d'entre nous, transparence que VALECO nous a amené à nous présenter un nouveau projet éolien en amont de l'enquête publique. À l'issue de cette enquête, notre projet a été soumis une seconde fois au vote de notre conseil municipal qui s'est prononcé défavorablement le 18 février 2022, décision traduite par une délibération qui ne précise toutefois pas les motifs de ce refus.

En parallèle, la Commune d'Assainvillers s'est quant à elle prononcée en faveur de ce projet. Il est donc raisonnable de penser que l'implantation de deux machines sur cette commune est envisageable.

Compte tenu de ce contexte, la société VALECO revient vers vous aujourd'hui pour soumettre à l'avis du conseil municipal une nouvelle version de ce projet, avec une présentation du nouveau plan, pour une diminution du nombre d'éoliennes sur votre territoire de trois à une éolienne. Cette nouvelle implantation permettrait de réduire les impacts notamment paysagers sur votre village, de conserver un plus grand espace de

respiration entre le parc du Frestoy et celui de Rollot, tout en permettant à notre commune de rester intégrée à ce projet et de nous offrir ainsi l'opportunité de nous investir pour votre territoire.

Après avoir présenté le nouveau projet aux élus les agents de la société VALECO quittent la réunion. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de passer au vote, afin de voter pour l'implantation d'une seule éolienne au lieu de trois au cas où le 1^{er} projet ne serait pas accepté par la préfecture.

Délibération n°28-2022 Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire du Frestoy – Modification du 1^{er} projet - Société VALECO

Depuis plus de cinq ans, la société VALECO travaille à l'implantation d'un parc éolien sur votre commune et sur le territoire d'Assainvillers.

Comme nous le savons, les réflexions afférentes ont été engagées avec l'accord de l'ancien conseil municipal via une délibération en 2017.

Depuis lors, les études ont été menées en toute transparence vis-à-vis de chacun, transparence que VALECO nous a amené à nous présenter un nouveau projet éolien en amont de l'enquête publique

À l'issue de cette enquête, ce projet a été soumis une seconde fois au vote de notre conseil municipal qui s'est prononcé défavorablement le 18 février 2022, décision traduite par une délibération qui ne précise toutefois pas les motifs de ce refus.

En parallèle, la Commune d'Assainvillers s'est quant à elle prononcée en faveur de ce projet. Il est donc raisonnable de penser que l'implantation de deux machines sur cette commune est envisageable.

Compte tenu de ce contexte, la société VALECO revient vers vous aujourd'hui pour soumettre à l'avis du conseil municipal une nouvelle version de ce projet, avec une présentation du nouveau plan, pour une diminution du nombre d'éoliennes sur votre territoire de trois à une éolienne.

Cette nouvelle implantation permettrait de réduire les impacts notamment paysagers sur votre village, de conserver un plus grand espace de respiration entre le parc du Frestoy et celui de Rollot, tout en permettant à notre commune de rester intégrée à ce projet et de nous offrir ainsi l'opportunité de nous investir pour votre territoire.

Monsieur PLASMANS Thierry (propriétaire de parcelle) se retire et ne prend part **ni au débat ni au vote** concernant la Demande d'Autorisation Environnementale.

1/3 des personnes sont d'accord pour voter à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, à bulletin secret le Conseil Municipal, à la majorité :

VOTE :
-POUR : 6

-CONTRE : 4
-ABSTENTION : 0

- **Se prononce favorablement** à la demande d'autorisation environnementale formulée par la société VALECO pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 1 éolienne sur le territoire des communes de Le Frestoy-Vaux.

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents (Sauf PLASMANS Thierry).

Délibération n°29-2022 : Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de LE FRESTOY-VAUX par la société ELEMENTS

Après avoir entendu le 6 mai dernier les chefs de projet concernant l'implantation d'un éventuel parc éolien sur la commune entre LE FRESTOY-VAUX et LE PLOYRON, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer ce jour.

Monsieur le Maire :

-Expose au Conseil municipal le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune proposé par la société Eléments, destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique ;

-Rappelle qu'une note explicative de synthèse de ce projet a été jointe à la convocation du Conseil Municipal ;

Considérant que la société ELEMENTS souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement éolien dont la pose d'un mât de mesures de vent ; études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc.), études foncières (lancement des démarches et sécurisation du foncier auprès des personnes privées concernées avec signature de promesse de bail, valable sur 7 ans reconductible 2 ans), études techniques et environnementales, ainsi que toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'à l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale sera réalisé.

Monsieur PLASMANS Thierry (propriétaire de parcelle) se retire et ne prend part **ni au débat ni au vote** concernant la Demande d'Autorisation Environnementale.

1/3 des personnes sont d'accord pour voter à bulletin secret,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de l'exposé présenté par les chefs de projet le 6 mai 2022 dernier et après en avoir délibéré, à bulletin secret les membres du conseil, à la majorité :

VOTE :

-POUR : 4
-CONTRE : 6
-ABSTENTION : 0

1/Emet un avis défavorable pour que la société Eléments réalise en exclusivité la possibilité d'étudier le développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune.

2/N'autorise pas Monsieur le Maire à signer avec la société Eléments tout document relatif au foncier de la Commune, notamment une convention de servitudes d'accès, raccordement, survol de pales d'éoliennes dans le cas où un ou des chemin(s) appartenant à la Commune pourrait être concerné(s) par les aménagements du projet.

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents (Sauf PLASMANS Thierry).

Rudy LEFEBVRE souhaite préciser qu'il vote mais n'est pas persuadé à 100% que la parcelle qu'il possède n'est pas concernée dans le projet...

Communication du maire / questions diverses :

- Organisation du dimanche 17 juillet 2022 :
Monsieur le Maire confirme aux élus qu'une exposition d'une centaine de voitures aura lieu le dimanche 17 juillet 2022 sur la place du village.
-8h30 : accueil des participants,
-10h30 : petite balade dans le village,
-12h00 : FOOD TRUCK (baraque à frites) installé sur la place pour restaurer les exposants et les visiteurs,
-17h30 : Fin de l'exposition et départ des voitures.

Nous informerons la population grâce à une invitation qui sera distribué dans les boîtes aux lettres et nous publierons cette festivité sur Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h40

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 16 mai 2022 a comporté 2 délibérations :

Nouveau projet de parc éolien du Frestoy par la société VALECO : 1 éolienne au lieu de 3 prévues AJOURNEE	Délibération n°28-2022
Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de LE FRESTOY-VAUX par la société ELEMENTS	Délibération n°29-2022

FONTAINE Patrice
Le Maire